



Madame Agnès Pannier-Runacher,  
Ministre de la Transition Énergétique.  
Hôtel de Roquelaure,  
246 boulevard Saint-Germain 75700 Paris.

*À Paris, le 17 février 2023*

**Objet :** fusion des organismes de recherche et de sûreté nucléaire

Madame la Ministre,

Le 3 février dernier, le conseil de politique nucléaire actait la disparation de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et sa fusion au sein des organismes de l'Autorité de Sûreté du Nucléaire (ASN) et du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Une décision prise sans concertation et sans débat, au moment même où notre pays est amené à relancer sa filière nucléaire.

La séparation historique entre organisme d'expertise et organisme de contrôle, héritée de l'après-Tchernobyl, a permis à notre pays de disposer d'un arsenal d'encadrement de l'énergie nucléaire civile efficace et sûre pendant de nombreuses années. Dans ce cadre, l'IRSN assure un rôle majeur dans la recherche et la prospective sur l'énergie nucléaire dont l'indépendance est garantie. C'est grâce à ce fonctionnement que l'IRSN a été capable de produire une analyse utile et étoffée des nouvelles technologies du nucléaire, dont les SMR, mais également de porter un regard critique sur un certain nombre d'angles morts des politiques publiques en matière de gestion de la filière nucléaire.

Le projet de fusion-disparition que vous portez, en dehors de toutes discussions préalables avec la représentation nationale et dans un délai très contraint, soulève plusieurs inquiétudes quant à l'avenir de notre sûreté nucléaire, à l'heure où il est indispensable d'emporter une adhésion ferme sur notre mix énergétique et la construction de nouveaux EPR. Les 1750 agents de l'Institut sont à ce titre particulièrement inquiets d'une refonte qui soit le synonyme d'une poursuite d'un nivellement vers le bas de la recherche et de l'expertise sur la sûreté nucléaire, alors qu'un rapport de la Cour des comptes publié en 2022 révélait que la gestion à l'économie de l'organe public avait d'ores et déjà conduit ses ressources à une baisse de 11 % entre 2012 et 2021, soit une perte de 27 millions d'euros sur la période.

La sanctuarisation des missions de l'IRSN, son indépendance comme l'indépendance, les missions et les moyens de l'ASN et du CEA, doivent être au contraire renforcées. Tandis que des années d'errements stratégiques ont conduit ces établissements publics à parfois abandonner des projets d'ampleur, comme ce fut le cas en 2019 pour le CEA avec « Astrid », la relance de la filière nucléaire exige aujourd'hui un contrôle et une recherche de très haut niveau. Il est urgent de renoncer à ces projets de fusions à l'efficacité douteuse et contestable, comme l'ont déjà fait remarquer le rapport Le Déaut en 2000, celui de la Cour des comptes en 2014, ou plus récemment Thierry Charles, ancien directeur de l'IRSN, qui pointait « un risque réel d'appauvrissement » découlant d'une telle fusion.

*Adresse de réponse : Sébastien Jumel, député de Seine-Maritime - 36, quai Duquesne, Dieppe 76200, BP 30071*

Madame la Ministre, à l'instar de L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, nous déplorons votre méthode sur cette réforme qui risque d'être intégrée de manière cavalière au projet de loi d'accélération du nucléaire, sans étude d'impact et sans réelle concertation. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir recevoir le plus rapidement possible les organisations syndicales de ces établissements et répondre devant la représentation nationale de vos intentions quant à ce projet qu'il est urgent d'abandonner.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses considérations.

**Sébastien Jumel**  
**Député de Seine-Maritime**

**Jean-Paul Lecoq**  
**Député de Seine-Maritime**

**Hubert Wulfranc**  
**Député de Seine-Maritime**